

INTRO= « Tout individu a droit à la liberté d'expression et d'opinion » : depuis 1948, La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme scande ce principe inaliénable. Pourtant, en dépit des progrès indiscutables dans de nombreux Etats respectueux de la démocratie, cette liberté est souvent bâillonnée dans les régimes dictatoriaux. Au XXIème siècle, ce droit fondamental est souvent menacé par les guerres, l'usage souvent nocif d'Internet sur les réseaux sociaux ou les diverses pressions politiques et économiques. La conférence portera sur l'actualité (la guerre en Ukraine notamment qui est un exemple édifiant au niveau de la censure, de manipulation de l'information et de cyberguerre).

1. L'actualité nous rappelle via RSF et les différents voyages que la liberté d'expression ne va pas de soi partout dans le monde. On peut estimer que si la situation est plutôt bonne en Europe Occidentale, en Amérique du Nord et en Australie, la remarque ne vaut pas pour certains pays d'Europe de l'est, pour des états africains, asiatiques ou latino-américains.
2. Selon Reporters sans Frontières, il faut prendre en compte un certain nombre de critères pour évaluer le niveau de liberté d'expression et d'opinion : Le Pluralisme/ L'indépendance des médias / L'environnement et l'autocensure / Le cadre légal de l'exercice de cette liberté si précieuse / La transparence / Les infrastructures en place (Internet, La TV) ET aussi les diverses exactions. Si on évoque par exemple LA TRANSPARENCE on peut s'interroger sur la possibilité de pouvoir mener des enquêtes sans subir les moindres pressions.
3. A l'échelle planétaire, deux mondes émergent dès lors qu'on aborde ce sujet. D'abord, celui des DEMOCRATIES LIBERALES en Europe de l'Ouest par exemple. La démocratie étant liée à la liberté d'expression, on trouve donc en haut du classement La Norvège, Le Danemark, La Suède, L'Estonie, La Finlande, L'Irlande, Le Portugal...mais également Le Costa Rica. En fait, le régime politique est consubstantiel de ce droit si cher.... Et l'un se nourrit de l'autre. Le droit à l'expression est donc un principe de base dans nos systèmes démocratiques. Démocratie et pluralisme politique vont de pair : ce « gouvernement du peuple » via ses représentants favorise la confrontation d'idées et d'opinions laquelle est garantie par la loi. Certains textes prônent la liberté d'expression : on pense naturellement au mouvement de Lumières mené par des auteurs emblématiques comme Montesquieu, Voltaire ou Rousseau qui préconisaient un régime politique où le pouvoir ne serait plus détenu par un seul, on peut également évoquer l'influence de La Déclaration D'Indépendance Américaine du 04/07/1776 qui nie la monarchie autoritaire britannique.. et pour terminer La France révolutionnaire va proclamer La Déclaration Des Droits De l'Homme et du Citoyen en Août 1789 : l'article 11 précise que « la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ET donc tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi » et donc suite à cet article on assistera à une prolifération de journaux ET cette liberté essentielle va figurer dans notre Constitution depuis 1946. L'article 19 de La Déclaration Universelle des droits de l'Homme de 1948 est une reprise de l'article 11 rédigé sous La Révolution Française.
4. PARTANT DE CE DROIT ENONCE EN 1789 La liberté de la presse est mise en œuvre en 1881 / en 1950, Le Conseil de l'Europe et ses 47 membres reconnaît la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme / en 1982 à l'époque mitterrandienne la liberté audiovisuelle a permis l'éclosion des radios libres ET enfin en 2004 c'est la liberté Internet. D'autres libertés annexes sont aussi à mentionner : La liberté de manifester, de se réunir. Toutes ces libertés ont néanmoins leurs limites : Descartes disait « la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres » et donc les injures, les diffamations peuvent tomber sous

le coup de la loi. On se doit donc de respecter la liberté d'autrui et dans l'article 10 de la déclaration de 1789 on précise que « nul ne doit être inquiété pour ses opinions mêmes religieuses » et ainsi « tout trouble à l'ordre public » est banni.

5. LES DICTATURES LIBERTICIDES= « Des prédateurs existent sur tous les continents » dernier au classement au niveau du respect des libertés : La République Centrafricaine. Ces régimes autoritaires sont présents dans LES ANCIENS PAYS COLONISES non préparés au système démocratique : les colonisateurs partis, ces états ont connu (ou connaissent encore) une phase transitionnelle qui pourrait mener à des régimes plus modérés et plus respectueux des droits essentiels des individus. On peut songer par exemple au Gabon avec Ali Bongo. Dans ces pays anciennement sous la tutelle européenne, on assiste généralement à un accaparement des pouvoirs et à un certain NEPOTISME (l'homme au pouvoir place sa famille au sommet de l'état). Ces régimes autoritaires sont aussi présents dans LES ANCIENS PAYS COMMUNISTES comme Le Turkménistan / Le Belarus / La Corée du Nord / Cuba ET également dans les pays musulmans chiites comme l'Iran ou sunnites comme L'Arabie Saoudite. En 2005, les pays jugés les plus liberticides étaient L'Erythrée et La Corée du Nord. Un autre état, classé 144/181 pour ce qui est du respect des libertés essentielles, mériterait de figurer dans cette catégorie : Le Soudan du Sud indépendant depuis 2011. Pour ce dernier, un reportage de France 24 nous le niveau de pression et d'autocensure que peuvent subir les journalistes par exemple. Un de ceux-ci nomme le ministre de l'électricité le ministre de l'obscurité ! et l'un d'entre eux a été abattu devant son domicile et bien évidemment aucun inculpé officiel n'a été identifié ! En réalité, les journalistes sont plutôt perçus comme des opposants et traités avec suspicion. Le contrôle de L'Etat sur les médias est la règle et le système privé ne peut en aucun cas émerger dans ce contexte. (au passage en France L'ORTF sous De Gaulle « la voix de La France » était aussi sous contrôle étatique !). En Corée du Nord, la propagande d'Etat montre sans relâche les bienfaits de Kim Jong Un avec un culte de la personnalité poussé à son paroxysme : la remarque vaut également pour Le Turkménistan . Dans tous ces régimes totalitaires plus ou moins, les médias étrangers sont très contrôlés. En Chine, des mots ne peuvent pas être évoqués sous peine de sanctions sévères : pas question de parler des ouïghours, du Tibet et dans même pays, le 1^{er} lanceur d'alerte lié au COVID Li Wenliang a dû renier ses propos. Au Turkménistan, c'est le haro sur « les mauvais comportements des médias étrangers » / En Erythrée, « des prisons à ciel ouvert » existent : ce sont des journalistes qui sont enfermés dans des containers, des arrestations arbitraires sont courantes car les journalistes sont vus comme des gens qui portent atteinte à la sûreté de L'Etat et donc le pouvoir les voit comme des ennemis. En Chine, les camps du Laogai ont vu transiter quelques 50 Millions d'individus condamnés à des travaux forcés ET personne n'ignore que le peuple ouïghour connaît un sort similaire. Dans ce type de pays, les écrivains et les journalistes sont les cibles permanentes du régime. Au Mexique et en Colombie avec des régimes politiques pourtant sensiblement différents, on assiste au ravage des narcotrafiquants qui eux aussi s'en prennent aux journalistes.
6. LES FACTEURS AGGRAVANTS... DANS CES PAYS GLOBALEMENT AUTORITAIRES sont d'abord LES GUERRES : en 2021, les conflits locaux ou régionaux, les guerres civiles sont présents en Afrique, en Asie et bien sûr plus près de nous en Ukraine où un peuple courageux lutte quotidiennement pour retrouver sa souveraineté. Les zones de guerre sont considérées comme des zones de non-droit (en 2016, en Syrie, 19 journalistes tués). Ces conflits montrent aussi parfois des otages sacrifiés avec des mises en scène macabre. La guerre russo-ukrainienne a déjà fait 8 victimes parmi les journalistes depuis treize mois. Autre facteur aggravant qui menace la liberté d'expression : la guerre numérique « La cyberguerre » .Les attaques numériques contenant des messages de propagande et de désinformation sont

fréquentes : La Russie par le biais de ces « usines à trolls » adresse des messages malsains à l'encontre des occidentaux. Ceux-ci sont naturellement niés par une Russie qui déplore aussi par l'intermédiaire de son ministre Lavrov l'extension de L'OTAN laquelle serait une menace militaire. Par le biais des cyberattaques, les dirigeants russes manipulent leur peuple et décrédibilisent L'Europe de L'Ouest. En réalité, dans le camp russe comme du côté ukrainien, on utilise les mêmes « armes » pour attribuer à l'adversaire des exemples de génocide. Un reportage dans l'oblast de Rostov nous révèle que « les nazis sont au pouvoir à Kiev » et par conséquent les Russes sont présentés comme des libérateurs et le peuple russe est convaincu que Poutine veut libérer le territoire ukrainien. On joue donc constamment sur la désinformation pour « dénazifier L'Ukraine ».

7. 3^{ème} FACTEUR AGGRAVANT lié à ces pays non libéraux : LES INEGALITES DE DEVELOPPEMENT . Pour mesurer le niveau de développement d'un Etat, on s'appuie notamment sur L>IDH Indice de développement humain qui prend en compte le niveau d'instruction, le PIB c'est-à-dire la richesse du pays. On constate que les pays ayant un faible IDH sont généralement ceux qui connaissent une liberté d'expression « anecdotique » : le peuple est peu instruit et les moyens financiers pour monter des groupes de presse indépendants sont absents. De plus, LA FRACTURE NUMERIQUE affecte plus particulièrement ces pays africains ou d'Asie Centrale.
8. LES TENDANCES= une impression de progrès en trompe l'œil : La démocratisation du monde est réelle mais aussi freinée. En effet, depuis 40 ans, les dictatures communistes et certains pays latino-américains ont tourné le dos aux régimes autoritaires mais la transition est imparfaite. On peut se réjouir que certains pays aient basculé vers la démocratie comme les états baltes européens (L'Estonie est au 4^{ème} rang mondial ! / En Afrique du Sud Mandela est « passé de la prison au pouvoir ») CEPENDANT certaines démocraties ont pris ces dernières décennies un tournant autoritaire A CAUSE « DE CERTAINS HOMMES FORTS » comme Erdogan en Turquie ou Poutine en Russie. Ces deux Etats qu'on peut classer dans la catégorie des « démocraties » pratiquent un système d'élection apparemment démocratique mais dans les faits la réalité du pouvoir penche vers un système dictatorial qui connaît la suppression de L'Etat de droit et qui pratique la mise à l'écart de toute forme d'opposition. La Russie est désormais 148^{ème} sur 184 au classement des nations respectueuses des libertés d'expression ! dans cette nation, les journalistes peuvent être agressés et la mainmise sur les médias est réelle : on pense bien évidemment à certaines victimes comme Anna Politovskaïa ou N.Estemirova et plus près de nous l'opposant à Poutine Navalny qui a été empoisonné. La Russie a également réussi à mondialiser sa propagande via sa chaîne TV Russia Today qui diffuse en langue française des messages pro-Poutine. Ces canaux médiatiques peuvent être très dangereux : ainsi en 2017, des informations circulaient selon lesquelles Emmanuel Macron aurait eu un compte caché en Suisse ! Dans une rencontre Macron-Poutine fin Mai 2017 à Versailles, le président français dénonce les deux chaînes RT et Sputnik comme étant « des organes d'influence ». Les Russes visent aussi la cible africaine : les réseaux sociaux russes ont réussi à vouer et à diffuser une haine sans nom envers La France. Un autre exemple de désinformation conspirationniste a aussi circulé pendant la crise sanitaire ; elle présentait le coronavirus comme « une arme bactériologique créée par Les Etats-Unis » .
9. INTERNET= LE MIROIR AUX ALOUETTES Le Web a joué un rôle majeur dans « Les Printemps Arabes » (chute du régime égyptien par exemple) mais la censure reste évidente sur le Net. Par exemple, en Turquie, les pages sur le Kurdistan sont interdites / Charlie Hebdo est aussi mis à l'index. Le Darknet est donc dangereux à cause des sites négationnistes ET donc la liberté d'expression peut être dévoyée via les fake news ou les infox. Ces dernières sont menaçantes pour la démocratie car par exemple 79% des Français croient au moins à une théorie du complot.

10. LA LIBERTE D'EXPRESSION en grosse difficulté dans nos systèmes démocratiques : les attentats islamistes de 2001, 2005 à Londres, 2015 en France sont là pour nous rappeler à quel point certains droits essentiels et reconnus de tous peuvent être contrariés. Des pressions politiques existent également à cause de la concentration des médias. En Hongrie, on assiste à des mesures de rétorsion à travers des révélations des sources imposées aux journalistes... et des amendes pleuvent au nom de « la protection de la moralité. La défiance est donc réelle vis-à-vis des journalistes : on constate donc un certain « média bashing » y compris au sein même de L'UE. On en veut pour preuve le témoignage d'un premier ministre tchèque qui apparente les « journalistes à des prostituées anti-slovaques ». Quelques images des USA nous montrent aussi que la liberté d'expression pouvait être dévoyée sous la présidence Trump. En France, le média bashing existe car certains noms très connus de l'univers médiatique sont directement exposés (Y Calvi / JJ Bourdin / C Barbier / D Pujadas). Une censure citoyenne pullule dans notre pays : elle émane d'en bas car des communautés ou des groupes se sentent injuriés et donc ils parlent au nom d'une certaine islamophobie. La liberté d'expression est de plus en plus judiciarisée et de nos jours, l'humour n'est plus vraiment d'usage / l'expression est menacée par les intégrismes (on pense bien sûr au cas Charlie) ET beaucoup aujourd'hui renoncent aux caricaturistes.

EN GUISE DE CONCLUSION un dessin de Xavier Gorce avec la légende suivante « Si j'avais été abusé par le demi-frère adoptif de la compagne de mon père, transgenre devenu ma mère, est-ce un inceste ? »

Compte-rendu : Michel Lambert, secrétaire UTL Guichen